



Les organisations syndicales représentatives des Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux participent depuis octobre 2007, aux travaux concernant la ré ingénierie du diplôme de masseur kinésithérapeute dans le cadre de la réforme de la formation initiale et son intégration dans le système européen LMD. Comme les autres organisations de la profession, ils constatent un écart grandissant entre les légitimes attentes de la profession et les conclusions issues du groupe de pilotage.

Le cadre de ces travaux est ainsi :

- Limité au diplôme actuel avec une durée de formation arrêtée en 1969 qui est une des plus faibles d'Europe.
- Appuyé sur l'existant alors que l'évolution constante des compétences et des missions des masseurs kinésithérapeutes impose des axes de travail tournés vers l'avenir.
- Confiné sur une transversalité et la mise en place de passerelles limitées aux seules professions paramédicales.

La réforme de la formation et du diplôme de Masseur Kinésithérapeute doit pourtant être centrée sur son métier pour permettre à la profession :

- D'optimiser sa mission de santé publique, thérapeutique et préventive.
- De répondre à ses responsabilités grandissantes au service d'une population vieillissante et/ ou en situation de handicap.
- D'être un acteur de la coordination interprofessionnelle

Pour ce faire, les organisations syndicales représentatives des Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux demandent :

- L'intégration progressive des Masseurs Kinésithérapeutes au L1 Santé, à des fins de sélection, de formation et d'orientation par la généralisation de l'année universitaire probatoire validée, initiée en 1987 et appliquée aujourd'hui par une majorité d'instituts.
- Un diplôme d'exercice correspondant au grade international de Master avec des compétences en ingénierie médicale pour répondre aux attentes des patients et garantir la sécurité et la qualité du système de santé.
- Une discipline propre à la profession permettant la nécessaire spécificité du corps enseignant et la mise en place d'une véritable recherche en Masso Kinésithérapie.

A cette fin, il importe que le groupe de travail sur la ré ingénierie du diplôme :

- Entreprenne une étude sur la transversalité avec les professions médicales.
- Réoriente ses travaux pour se tourner vers une réflexion prospective dépassant le constat passéiste.

Dans l'attente d'une réponse positive, les organisations syndicales représentatives des Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux décident :

- De suspendre leur participation au groupe de travail.
- De présenter une proposition argumentée et unitaire au Gouvernement avant la fin de l'année. »